

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 140011 - Comment faire des invocations le jour d'Arafat quand on se trouve dans un pays où le mois n'a pas commencé le même jour qu'à La Mecque

---

### question

Je suis perplexe au sujet de l'avis émis pour déterminer la date de la Fête du Sacrifice. J'ai lu dans votre réponse concernant le jeûne du neuvième jour par quelqu'un qui ne fait pas le pèlerinage un avis différent de celui adopté par ceux qui se fient à des références locales à propos de la fixation de la date de la Fête du Sacrifice. Par exemple, le jour considéré comme étant le neuvième jour du mois au Royaume Uni peut être le dixième pour ceux qui vivent en Arabie Saoudite. Voici ce qui suscite le doute en moi: j'ai lu dans un livre qu'on doit faire des invocations pendant la journée d'Arafah (9<sup>e</sup> jour) comme le font les pèlerins et en même temps qu'eux. Ceci peut s'avérer facile quand le jour retenu comme étant celui de la Fête est le même pour tous les musulmans.

Comment se comporter quand on se réfère à un avis local qui retient un jour différent de celui désigné en Arabie Saoudite. On risque de ne pouvoir faire les invocations en même temps que les pèlerins quand le neuvième jour là bas est le huitième jour en Grande Bretagne. Doit-on se mettre à invoquer avec les pèlerins même si on vit dans un pays où l'on considère qu'on est au huitième jour du mois, ou faut-il attendre le neuvième jour (local)? J'estime qu'en aucun cas il ne peut pas y avoir une concordance des dates puisque le 9<sup>e</sup> jour en Grande Bretagne est toujours le 10<sup>e</sup> en Arabie Saoudite. J'espère que vous avez bien compris ma question. Puisse Allah vous réserver une bonne récompense.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Premièrement, le jeûne du jour d'Arafah se fait au neuvième jour de Dhoul-Hidjdjah. Ce jour est fixé dans chaque pays en fonction de la date de la vision du croissant lunaire annonçant le début du mois en question. Ce jour peut être un jeudi à La Mecque et un mercredi ou un samedi ailleurs. On n'est pas tenu d'adopter la vision des gens de La Mecque quand on vit dans une zone (géographique) différente. Voilà l'avis le mieux argumenté selon les ulémas qui estiment que chaque pays doit se fier à sa vision du croissant lunaire en cas de différence des zones d'apparition du croissant.

Si des musulmans vivant en Grande Bretagne veillent à scruter le croissant, leurs coreligionnaires doivent se fier à leur vision. Si personne ne s'occupe de cette tâche là bas, les musulmans doivent se référer au pays le plus proche. Voir la réponse d-faite à la question n°[40720](#)

Deuxièmement, un grand mérite est attaché aux invocations à faire au jour d'Arafah selon ce hadith d'Amre ibn al-As (P.A.a): « Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: la meilleure invocation est celle prononcée à Arafah, et la meilleure parole dite par mes prédécesseurs prophètes et par moi-même est:

lai ilaaha illa Allah wahdaho laa sharika laho lahul mulk wa lahul hamd wa huwa alaa kulli whayin qadiir. (Rapporté par at-Tirmidhi (3585) et jugé bon par al-Alabani dans Sahih at-Targhib (1536)

Le mérite attaché à l'usage de cette invocation est-elle réservé à ceux qui se trouvent à Arafah ou s'étend -t-il à tous les lieux? La réponse est l'objet d'une divergence au sein des ulémas que nous avons élucidée dans la réponse donnée à la question n°[70282](#). Si on retient que cela s'étend à tous les pays, on répète la formule ci-dessus indiquée au neuvième jour de Dhoul-Hidjdjah selon la vision retenue dans chaque pays, même si les pèlerins se trouvaient à Arafah la veille ou allaient s'y rendre le lendemain.

Allah le sait mieux.